



# CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

## **DECISION DU 10 NOVEMBRE 2020**

Dans sa séance du 10 novembre 2020, le Conseil communal de Begnins a approuvé le préavis municipal 14/2020, relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'200'000.00 pour une deuxième extension du Collège de l'Esplanade et des équipements parascolaires du site de Begnins.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (conformément aux art. 110 et ss. LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*

Begnins, 11 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS